HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-ÉTIENNE DE TROYES

(1157 — FIN DU XVI⁶ SIÈCLE)

PAR

Octave BEUVE

Ancien élève de l'École des Hautes-Études

PRÉFACE

Objet de cette étude : Écrire l'histoire de cette église, en insistant particulièrement sur sa lutte continuelle contre l'autorité épiscopale et sur sa rivalité séculaire avec le chapitre de l'église cathédrale.

BIBLIOGRAPHIE

Liste chronologique des doyens de Saint-Étienne depuis la fondation (1157) jusqu'à 1590.

CHAPITRE PREMIER

DE LA FONDATION (1157) A LA RÉUNION DU COMTÉ DE CHAMPAGNE A LA COURONNE (1284)

Le comte Henri le Libéral fonde en 1157, près de son palais, à Troyes, la collégiale Saint-Étienne pour lui servir de chapelle. Il la dote de nombreuses propriétés et de revenus considérables, l'appelle « sa chapelle » et y assiste aux offices. En 1173, il renouvelle l'acte de fondation et comble la collégiale de nouvelles faveurs.

Manassès de Villemaur est le premier doyen de Saint-Étienne. Sa biographie. Il meurt vers 1186. Henri le Libéral demande au pape Alexandre III de déclarer que la collégiale Saint-Étienne sera affranchie de la juridiction de l'évêque de Troyes. Le pape refuse, mais accorde, pour sept années seulement, un privilège aux termes duquel les évêques de Troyes ne pourront ni mettre en interdit l'église Saint-Étienne, ni en excommunier, suspendre ou interdire les chanoines. Sur les représentations du roi Louis VII, de l'archevêque de Sens et des évêques de la province, Alexandre III annule, avant l'expiration des sept années, ce précieux privilège (1171-1172).

Henri le Libéral meurt après avoir comblé sa collégiale de bienfaits. Ses restes y sont déposés, dans un tombeau d'une richesse incomparable (1181). Manassès de Villemaur meurt vers 1186.

Barthélemy de Plancy lui succède (1186-1193). — Sa brillante carrière politique et ecclésiastique. La comtesse Blanche donne une prébende de la collégiale à la Maladrerie de Deux-Eaux (1186).

L'incendie qui consume (1188) une grande partie de la ville de Troyes ne fait qu'endommager la collégiale, sans l'anéantir comme le prétendent les chroniqueurs.

Devenu évêque de Troyes (1190), Barthélemi n'en conserve pas moins sa dignité de doyen. Il meurt en février 1193.

Herbert de Villemaur, auparavant chantre, lui succède (1193-1204). Accord entre Saint-Étienne et l'abbaye de Saint-Loup, relativement aux mariages de leurs serfs.

Thibaut III donne à l'Hôtel-Dieu-le-Comte une prébende (1199), mais s'engage à ne plus en aliéner d'autres désormais. Il meurt en 1201; ses restes sont déposés près de ceux d'Henri le Libéral, dans un tombeau qui est une merveille d'orfèvrerie. Herbert de Villemaur meurt en 1204.

Itier lui succède (1205-1210). Le doyen Jean, signalé par M. H. d'Arbois de Jubainville, en 1208, n'existe pas; il s'agit en réalité d'Itier.

Le règne de Barthélemi (doyen de 1212 à 1232) est marqué par les démêlés de la collégiale avec l'Hôtel-Dieu-le-Comte (1213), avec Milon, seigneur de Charmont (1218), avec les Templiers (1219) et surtout avec l'évêque de Troyes et le chapitre de la cathédrale (1220). A la suite d'un compromis, il est convenu que, la veille de Pâques, le chapitre de Saint-Étienne ne devra sonner ses cloches qu'après celles de la cathédrale; que, durant les processions, il suivra le chapitre de Saint-Pierre partout où il se rendra. L'évêque de Troyes jouira d'une prébende à Saint-Étienne, mais n'aura pas le droit d'assister aux délibérations capitulaires. La juridiction des chanoines, possédant des bénéfices perpétuels, appartiendra non à l'évêque, mais au chapitre.

Le comte Thibaut IV emprunte 2.000 livres à l'abbaye de Saint-Denis et prend au trésor de la collégiale, pour les mettre en gage, la table et la croix d'or.

En 1231, G... est doyen de Saint-Étienne. — Dès 1236, Milon de Bar lui avait succédé. Nouveau différend avec les Templiers (1236) L'évêque de Troyes ayant fait emprisonner, au mépris de la sentence arbitrale de 1220, un chanoine du nom de Jean Meletier, est obligé de faire amende honorable (1239). Rapports du chapitre avec Thibaut IV.

Son successeur Thibaut V donne aux Trinitaires de Troyes une prébende de Saint-Étienne (1260); il y fonde son anniversaire (1266).

Prospérité de la collégiale. Les chanoines de Saint-Étienne deviennent vicomtes de Troyes pour un tiers (1264). Le sous-doyen Gui de Launois dresse le catalogue des propriétés du chapitre (Livre Noir) (1289). Rôle du doyen, Milon de Bar, dans les querelles de propriété survenues entre Saint-Urbain de Troyes et l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains; il

excommunie les religieuses qui s'étaient livrées à des voies de fait contre le légat (1269).

Étienne de Luxeuil, doyen de Saint-Étienne (1280-1289). — Le chapitre renouvelle l'acte de fraternité conclu autrefois avec la cathédrale (1280).

En 1284, le comté de Champagne se trouve réuni, par mariage, à la couronne; par suite, l'église Saint-Étienne devient *église royale* et les prébendes sont désormais à la collation du roi de France.

CHAPITRE II

LA COLLÉGIALE DEPUIS LA RÉUNION DU COMTÉ DE CHAMPAGNE A LA COURONNE (1284) JUSQU'A LA FIN DES GUERRES DU QUIN-ZIÈME SIÈCLE (1483)

Garnier du Bricot, doyen en 1292.

Jean Osanne (1298-1306). — L'évêque Guichard ayant emprisonné le chanoine Jean de Calais est obligé de reconnaître qu'il a violé les droits du chapitre (1304).

Arnoul de Châlons-sur-Marne (1314-1334).

Le lundi de Pâques 1315, les chanoines de Saint-Étienne refusent de recevoir le chapitre de la cathédrale, venu, suivant l'usage, pour y célébrer la messe.

Rapports du chapitre avec les rois de France. Louis X Hutin, ayant fait arrêter un criminel au cloître Saint-Étienne, le restitue au chapitre (1314). Philippe le Long donne l'ordre de forcer les armoires où sont renfermées les archives du comté de Champagne, au trésor de Saint-Étienne, et d'y prendre copie de certaines pièces (1317).

Le vicaire général de l'évêque de Troyes fait incarcérer le chanoine Clément. Ce dernier s'évade, mais le vicaire général doit reconnaître qu'il a méconnu les privilèges du chapitre (1323).

Gaucher d'Isle-Aumont (1337-1343).

Jean Charlin de Barbonne, dit Bizet, (1353-1376). Jean

Buridan de Cambrai (1376-1389). La collégiale de Saint-Urbain de Troyes dispute à Saint-Étienne la juridiction d'un chanoine meurtrier d'un clerc, nommé Jean Champenois. Les chanoines de Saint-Étienne sont cités par-devant le tribunal de l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, conservateur des privilèges de Saint-Urbain. Sur leur refus de s'y rendre, ils sont excommuniés du premier au dernier (1381). Après sept années de procès, les deux chapitres rédigent un concordat relativement à la juridiction des chanoines possédant des bénéfices dans les deux églises (1387), et en 1390 font un nouvel accord relativement au « parrochiage. ».

Étienne de Méry-sur-Seine (1390-1397). Nicole le Bourgoing (1397-1431). — Les chanoines de Saint-Étienne prétendant avoir été lésés dans leurs droits et prérogatives durant les processions, avertissent l'évêque qu'ils n'y assisteront plus et décident de faire des processions à des jours

autres que ceux qu'il a fixés (1412).

En 1419, les chanoines demandent au roi de réduire le nombre des prébendes de la collégiale, ruinée, ou peu s'en faut, par la guerre de Cent ans.

Jean du Chêne (1431-1438); Lambert Milon (1438-1439); Nicole Clément (1439-1445). — L'évêque de Troyes, Jean Leguisé, fait poursuivre Thierry Robichon, écolâtre, qui s'est querellé avec son frère en plein chapitre, à Saint-Étienne; l'écolâtre s'enfuit à Paris où l'évêque le fait arrêter (1445).

A la suite de cet incident, les chanoines de Saint-Étienne refusent de recevoir l'évêque, qui, le jour de l'Invention de Saint-Étienne, vient pour célébrer la messe à l'église collé-

giale (1445).

Jean Jacob (1445-1475). — Sous son règne, Jean Garnier, trésorier, et T. Robichon, écolâtre de Saint-Étienne, arrachent les placards apposés aux portes des églises sur l'ordre de l'évêque et les remplacent par un libelle injurieux dirigé contre le prélat. Condamnation des deux coupables par l'officialité (1445). Jean Jacob meurt le 1^{et} décembre 1475. Cette année-là, l'évêque de Troyes, qui depuis 1445 n'avait pas

osé venir célébrer la messe le jour de l'Invention de Saint-Étienne, se voit fermer les portes de la collégiale (1475).

Odard Hennequin (1476-1483). — Tableau de la désolation de la collégiale durant les guerres des quatorzième et quinzième siècles.

CHAPITRE III

LA COLLÉGIALE DEPUIS LA FIN DES GUERRES DU QUINZIÈME SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE

Jean Pinette (1483-1488). — En 1486, Charles VIII vient à Troyes et assiste à la messe à la collégiale. Cette même année (1486), l'évêque de Troyes Jacques Raguier et le chapitre font un accord relativement à la juridiction des chanoines; cet accord renouvelle tout simplement les conventions de 1220.

Jean de Véélu est élu doyen le 11 mars 1488. Le chapitre décide, en 1506, la suppression du Jeu de la Pelote. La fête des Fous à Saint-Étienne avant et après l'interdiction portée par le concile de Bâle.

Aux quinzième et seizième siècles, les représentations de mystères à Troyes se donnent, avec la permission du chapitre, au cloître Saint-Étienne. Liste de représentations données de 1445 à 1505.

Pierre Jaquoti (1519-1527). — L'incendie de 1524 diminue de moitié les revenus de la collégiale, qui est condamnée par le bailli de Troyes à reconstruire les maisons dévorées par le feu. Les chanoines demandent de nouveau la diminution du nombre des prébendes (1526).

Gilles Guillaume (1527-1538). — Les chanoines prennent des précautions contre la peste (1531) et assistent (1532) à une procession ordonnée par l'évêque de Troyes pour prier Dieu de préserver le diocèse de l'erreur protestante. Nouvelles démarches auprès du roi et du légat pour demander la diminution des prébendes.

Yves le Tartrier (1537-1562). — Difficultés avec Saint-Pierre relativement aux « rangs et séances » durant les processions (1548). Emprunt fait par le chapitre pour payer les sommes énormes exigées par le roi (1541). Il est obligé de vendre plusieurs calices, des reliquaires et de nombreux joyaux pris au Trésor (1562).

Antoine de Jours (1562-1565). — Elu le 27 août 1562, le nouveau doyen se voit disputer sa dignité par Yves le Tartrier *le Jeune*, à qui un arrêt du Grand-Conseil donne droit (1565).

En vertu de l'édit du roi (1563), la collégiale aliène plusieurs seigneuries et diverses propriétés Les plus importantes sont rachetées l'année suivante (1564). Les chanoines de Saint-Étienne sont très mal vus à Troyes à cette époque; propos tenus sur leur compte. Progrès et puissance de la Réforme à Troyes. En 1562, les Huguenots veulent assiéger les chanoines dans leur cloître; ces derniers s'y fortifient. Malgré l'opposition du doyen et de certains dignitaires, la plupart des chanoines décident de conserver la barbe, par crainte des Huguenots.

Yves le Tartrier le Jeune (1565-1590). — Démêlés avec l'échevinage relativement à l'abandon, ordonné par le roi, d'une prébende de Saint-Étienne, au collège de la ville. Les chanoines s'opposent à l'établissement des prisons au palais de la Salle, contigu à leur église (1582). Nouveau différend avec Saint-Pierre relativement aux processions (1589).

Yves le Tartrier, député du clergé de Troyes aux États de Blois (1588). Son éloquence. Fougueux ligueur, il prend une part importante aux luttes civiles à Troyes. Il est fait prisonnier par les royalistes (1589). Il meurt l'année suivante, les armes à la main, lors de la tentative des royalistes contre Troyes (17 septembre 1590).

APPENDICES - PLAN DU CLOITRE SAINT-ÉTIENNE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

